

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **27 MARS 2026**

Délibération n° 2026-03-01

Objet de la Délibération :

**Détermination du nombre
d'adjoints au maire.**

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice, tous présents :

**Rémi ROUX, Marie-Laure MARFOURE,
Benjamin SÉMIOND, Marie GUIMBERT,
Denis FRASSIN, Françoise BRUNET, Sébastien
FERRUS MACHADO, Marion NICOLAS, Loïc
RICHARD, Céline BLANCHET, Grégory
TARDY, Sylvia VIGNE, Michel LAPALUS,
Stéphanie PERSICOT, Cédric MIGLIACCIO,
Jean-Pierre RIPPET, Alice PRUD'HOMME,
Laurent THOUVENOT, Alain SANCHEZ**

Soit 19 votants

**Date de convocation :
23 MARS 2026**

Secrétaire de séance : Céline BLANCHET

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit un maximum de 5 adjoints pour un conseil municipal de 19 membres.

Le Maire propose la création de 5 postes d'adjoints.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité (19 voix pour)* :

- Décident la création de 5 postes d'adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIERE-LA BESSÉE, LE 27 MARS 2026.

**Le Maire,
Rémi ROUX**